

C'est inspirés par cette attitude fondamentale que nous avons examiné la situation telle quelle se présente en Rhodésie du Sud. Comme l'a déjà affirmé ma délégation à l'Assemblée des Nations Unies, à une époque où les principes de la démocratie parlementaire sont acceptés dans la plus grande partie de l'Afrique, une minorité comptant à peine plus de 200,000 personnes ne peut espérer refuser pendant longtemps à une majorité de 3 millions et demi une participation complète à la vie politique du pays. Nous comprenons entièrement que les Africains de Rhodésie du Sud souhaitent un avancement rapide et désirent exercer leurs droits politiques de la même manière et dans les mêmes conditions que les peuples des pays voisins dont l'indépendance est chose acquise ou sur le point de l'être. Nous souhaiterions que tous les groupes intéressés de la Rhodésie du Sud se mettent d'accord sur un programme d'évolution constitutionnelle méthodique, grâce auquel les Africains acquerraient cette responsabilité politique ainsi que de plus grandes possibilités de développement économique, social et scolaire.

Vu la gravité du problème, l'Assemblée Générale a proposé certaines lignes de conduite au Royaume-Uni dans des résolutions antérieures. Nous comprenons qu'il s'agit d'une question difficile et compliquée, il faut donc la traiter avec prudence, adresse et patience, d'autant plus que le Royaume-Uni mène actuellement des négociations délicates au sujet de la dissolution de la fédération et de l'accession de la Rhodésie du Nord et du Nyassaland à l'indépendance. En raison de ces circonstances, la méthode des consultations officieuses et privées nous semblerait plus propice au progrès. Est-elle fructueuse ou non? Telle doit être la considération principale à la base des projets de résolution présentes à l'Assemblée Générale.